

5. Mettre en valeur la pénétrante de verdure

Objectifs

La pénétrante de verdure est appelée à devenir une composante majeure du territoire de la rive droite, en termes de paysage, de valeurs culturelles et naturelles, d'espaces de loisirs.

Même si certains des espaces qui la composent ne seront pas ouverts au public avant longtemps, il est possible dès maintenant de la valoriser:

- en assurant la continuité et la qualité des parcours, notamment celui de la voie verte, intitulée "Promenade des Parcs";
- en y suscitant de nouveaux usages publics, pour la faire connaître à la population genevoise;
- en préparant la transformation de plusieurs lieux stratégiques;
- en préservant les milieux naturels.

Mesures

- Aménager la "Promenade des Parcs", entre le lac et le Grand-Saconnex: par le Jardin botanique, les chemins historiques de l'Impératrice (variante par le domaine de Penthes à étudier) et de Machéry (continuité du parcours, connexions aux transports publics, signalétique, éclairage, mobilier urbain, ...).
- Etudier/améliorer l'accessibilité piétonne aux différents espaces composant la pénétrante à partir de la "Promenade des Parcs" (réseau de parcours), qui doit en constituer la colonne vertébrale.
- Mettre sur pied un groupe "programmes et animations" qui suscitera des événements publics (fête de la musique, expositions, ...), proposera des programmes pour les espaces ouverts et les bâtiments qui deviendront disponibles, en synergie avec les organisations internationales et les institutions déjà présentes sur le site (CJB, musées, ...).
- Examiner l'utilisation / transformation de certains bâtiments existants pour les réaffecter à divers usages essentiellement publics.
- Négocier les acquisitions foncières pour la création de nouveaux espaces verts publics et pour de futurs équipements culturels ou pédagogiques.

Instances concernées

- **Direction de l'aménagement du territoire (DAEL).**
- Direction du patrimoine et des sites (DAEL).
- Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage (DIAE).
- Communes.
- Organisations internationales et autres groupes susceptibles d'assurer l'animation de la pénétrante (Conservatoire et Jardin Botaniques notamment).

Délai

- Action permanente

Coordination

- Plan directeur du Jardin botanique.
- Projet de ferme pédagogique de la commune du Grand-Saconnex.
- Biotopes créés par la commune de Pregny-Chambésy.

Fiches :

- 2. Plan directeur intercommunal des chemins pour piétons.
- 3. Politique foncière.
- 6. Charte du patrimoine naturel.

Référence : pages 62 à 71 du rapport d'étude